

A l'attention des demandeurs ou titulaires de
la certification AFCAB – Dispositifs de Raboutage ou
d'Ancrage des Armatures du Béton

Circulaire d'information

N/Réf. : EC/18/865

Paris, le 26 janvier 2018

Madame, Monsieur,

Vous avez fait le choix d'être certifiés AFCAB – Dispositifs de Raboutage ou d'Ancrage des Armatures du Béton. Cette marque de qualité implique que les produits livrés soient conformes aux prescriptions réglementaires qui s'y appliquent ou à celles de vos clients.

Afin de répondre aux besoins du marché et de simplifier l'extension des certificats à l'option résistance à la fatigue, l'AFCAB a décidé de reconnaître des rapports portant sur des essais de fatigue, réalisés par des laboratoires n'étant pas sous contrat avec elle. Cette procédure ne s'appliquera dans un premier temps que jusqu'au 31 décembre 2019.

Cette reconnaissance ne sera possible que sous réserve que les conditions suivantes soient respectées :

- ✓ Les rapports d'essais devront avoir été émis moins de 3 ans avant la date de la demande d'extension ;
- ✓ Ces rapports devront être issus de laboratoires accrédités selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 par le COFRAC ou équivalent (accréditation émise par un organisme signataire des accords de reconnaissance de l'EA) ;
- ✓ L'accréditation de ces laboratoires devra inclure les essais de fatigue réalisés selon l'une des normes suivantes : NF A 35-020-2-1, NF A 35-020-2-2, NF EN ISO 15630-1 ou ISO 15835-2. Une copie de l'attestation d'accréditation en cours de validité, en anglais ou français, devra être fournie par le demandeur ;
- ✓ Les conditions d'essais devront être au minimum équivalentes à celles fixées dans la norme NF A 35-020-1, et ce, pour chacun des critères suivants :
 - 2 millions de cycles ;
 - $\sigma_{max} = 60 \%$ de la limite élastique R_e spécifiée ;
 - $2\sigma_a = 80$ MPa.

Lorsque l'extension du certificat aura été réalisée, le suivi périodique sera effectué sous le contrôle de l'AFCAB, dans l'un des laboratoires sous contrat avec elle.

Conformément aux exigences du référentiel, 3 échantillons seront prélevés une fois par an sur un diamètre. L'échantillonnage sera réalisé de façon à couvrir le nombre maximal et l'étendue maximale de diamètres dans la gamme de diamètres du producteur sur une période de 5 ans.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



E. CANIAC

Directeur technique

Copie : Secrétariat permanent.
H. TERSEN, Titulaires AFCAB DRAAB, Site internet

AFCAB - Let 18/865 - Page 1/2

28 rue de Liège 75008 Paris - France • Tél: +33 (0)1 44 90 88 80 • www.afcab.org • info@afcab.org

CODE APE 7120 B • SIREN 387 944 119 • N° TVA FR 82 387 944 119

For the attention of applicants or holders of AFCAB –
Dispositifs de Raboutage ou d’Ancrage des
Armatures du Béton certificats

Information circular

N/Réf. : EC/18/865

Paris, 26th of January 2018

Dear Madam, Dear Sir,

You have chosen to be AFCAB – Dispositifs de Raboutage ou d’Ancrage des Armatures du Béton certified. This quality mark implies that the delivered products comply with the relevant regulatory requirements or those of your customers.

In order to meet the market needs and to simplify the extension of certificates to the fatigue strength option, AFCAB decided to recognize reports on fatigue tests carried out by laboratories not under contract with it. This recognition procedure is applicable in a first stage till 31st of December 2019.

This recognition will only be possible provided that the following conditions are met:

- ✓ Test reports shall have been issued less than 3 years before the date of the extension application;
- ✓ These reports shall be issued by laboratories accredited according to NF EN ISO/IEC 17025 by COFRAC or an equivalent (accreditation issued by a body that is a signatory to EA recognition agreements);
- ✓ The accreditation of these laboratories should include the fatigue tests carried out according to one of the following standards: NF A 35-020-2-1, NF A 35-020-2-2, NF EN ISO 15630-1 or ISO 15835-2. A copy of the valid accreditation certificate, in English or French, shall be provided by the applicant;
- ✓ The test conditions shall be at least equivalent to those laid down in the standard NF A 35-020-1 for each of the following criteria:
 - 2 millions cycles;
 - $\sigma_{max} = 60 \%$ of the specified yield strength R_e ;
 - $2\sigma_a = 80$ MPa.

Once the certificate has been extended, the follow-up sampling will be carried out under the control of AFCAB, to be tested in laboratories under contract with it.

In accordance with the requirements of the Certification Rules, 3 samples will be taken once a year on one diameter. Sampling will be conducted to cover the maximum number and maximum extent of diameters in the producer's diameter range over a 5-year period.

Yours sincerely.



E. CANIAC

Directeur technique

Copie : Secrétariat permanent.
H. TERSEN, Titulaires AFCAB DRAAB, Site internet

AFCAB - Let 18/865 - Page 2/2

28 rue de Liège 75008 Paris - France • Tél: +33 (0)1 44 90 88 80 • www.afcab.org • info@afcab.org

CODE APE 7120 B • SIREN 387 944 119 • N° TVA FR 82 387 944 119